

## Adresse du conseil du district de Poligny (Jura), lors de la séance du 3 vendémiaire an III (24 septembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du conseil du district de Poligny (Jura), lors de la séance du 3 vendémiaire an III (24 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. pp. 12-13;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1994\\_num\\_98\\_1\\_16415\\_t1\\_0012\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16415_t1_0012_0000_1)

---

Fichier pdf généré le 07/10/2019

## 9

## Représentans du Peuple,

**Le conseil du district de Poligny, département du Jura, annonce à la Convention l'envoi de 600 marcs, tant en argent qu'en vermeil et en or, qui sont les dernières dépouilles du ci-devant culte.**

**Il enverra incessamment dans les magasins de la République et dans les hôpitaux militaires, le cuivre, le fer, le plomb et le linge provenant des églises de leur district.**

**Il annonce qu'il a pris contre les prêtres fanatiques, des mesures de répression qui ont été approuvées par les représentans du peuple envoyés dans le département du Jura; il invite la Convention nationale à maintenir la vigueur du gouvernement révolutionnaire; il exprime son indignation contre l'assassin du représentant du peuple Tallien.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (13).**

Les citoyens composant le conseil du district de Poligny, département du Jura, annoncent à la Convention l'envoi de 600 marcs tant en argent qu'en vermeil et en or, qui sont les dernières dépouilles du ci-devant culte.

Ils enverront incessamment dans les magasins de la République et dans les hôpitaux militaires le cuivre, le fer, le plomb et le linge provenant des églises du district.

Ces citoyens ont pensé que toute composition, toute demi mesure, tout acte d'indulgence envers les prêtres de leur arrondissement et convaincus d'hypocrisie ou de fanatisme seroit un attentat contre la révolution, contre l'humanité; ils ont en conséquence pris à leur égard les mesures de vigueur approuvées par les représentans du peuple dans le département du Jura.

Maintenez, vous disent-ils, le gouvernement révolutionnaire, il ne terrifie que les aristocrates et les suspects, mais souvenez-vous que votre puissance est dans votre réunion. Tenez vigoureusement pendant la tempête, le gouvernail, résistez à l'influence des vents contraires, jusqu'à ce que le retour du calme ait fixé dans nos âmes inquiètes la certitude que le vaisseau de la République est à l'abri du naufrage.

Que le glaive de la loi soit toujours suspendu sur le modérantisme. Ces citoyens terminent en exprimant leur indignation contre l'assassin du représentant Tallien (14).

[*Le conseil permanent du district de Poligny à la Convention nationale, le 29 fructidor an II*] (15)

Le district de Poligny dépose sur l'autel de la Patrie 600 marcs tant en argent qu'en vermeil et en or; ce sont les dernières dépouilles de la superstition. Plusieurs envois de cette nature ont déjà consacré à la prospérité de l'état, ce métal précieux qui a servi trop longtems à des jongleries fanatiques.

Incessamment nous enverrons dans les magasins de la République et dans les hôpitaux militaires le cuivre, le fer, le plomb et le linge provenant de ces ateliers de prestiges et de mensonges que le peuple a rendu à la raison, a transformé en école de mœurs et de civisme, le fanatisme les a disputés longtems à la philosophie; mais le génie révolutionnaire a, de sa massue, brisé les obstacles que l'esprit sacerdotal exposait aux progrès de la raison publique.

Pendant, nous devons vous dire, sans l'impulsion révolutionnaire qu'ont donnée les représentans du peuple dans ces contrées, sans la vigueur des mesures que nous avons prises, et qu'ils ont approuvées, le district appartiendrait encore à l'avorissant tyrannie des prêtres; le sacerdoce ambitieux en imposerait encore à la stupide crédulité et son empire étoufferait encore la pensée dans les esprits et la vertu dans les âmes; jamais nous n'aurions vu l'élan sublime du peuple vers l'éternelle vérité. Nous avons pensé que toute composition, toute demi mesure, tout acte d'indulgence envers les prêtres convaincus d'hypocrisie ou de fanatisme, seroit un attentat contre la Révolution, contre l'humanité. Il en est d'un corps sacerdotal, comme de la caste nobiliaire; se contenter de l'humilier et de l'affaiblir, ne point l'anéantir c'est suspendre et non détruire sa puissance. Il en est si peu en qui la nature et la vertu ont surmonté les vices de l'habitude et qui ont déserté de bonne foi les principes contagieux de leur corporation gangrenée, qu'il est bien facile de les excepter de la masse impure.

Maintenés nous, Représentans du Peuple, le gouvernement révolutionnaire, il ne terrifie que les aristocrates et les suspects; mais souvenés vous que votre puissance est dans votre réunion, ne souffrés plus que des hommes placés à la cime des pouvoirs éclipsent par leur seule élévation la représentation nationale.

Tenés vigoureusement pendant la tempête le gouvernail, résistés à l'influence des vents contraires, jusqu'à ce que le retour au calme ait fixé dans nos âmes inquiètes, la certitude que le vaisseau de la République est à l'abri du naufrage.

Que le glaive de la loy soit toujours suspendu sur le modérantisme, il est là pour tirer avantage de toutes les nuances politiques. Comme il a disséminé dans toutes les parties de la République des germes de contre révolution, il épie le moment opportun d'une fermentation politique pour les faire éclore. Le législateur révolutionnaire, après avoir terrassé les factions a vu une énergie que l'amour peut seul donner; semble-t-il reprendre haleine, et laisser quelques instants flotter les rhènes du gouver-

(13) P.-V., XLVI, 45-46.

(14) C 321, pl. 1339, p. 17<sup>1</sup>.

(15) C 321, pl. 1339, p. 17<sup>2</sup>.

nement? Le modérantisme aussitôt y porte une inhabile et audacieuse main, pour enrayer d'abord le char de la Révolution, et lui donner ensuite une direction rétrograde. Vous voulez assurer l'indestructible solidité de la République? Vous n'imiterez donc point Solon dont le caractère faible et trop confiant replongea Athènes dans l'esclavage; vous continuerez à prendre pour modèle Licurgue dont l'inflexible sévérité devint à Sparte la base inébranlable de la République. Vous hâterés ainsi l'heureuse époque où la chute des tyrans et de leurs esclaves nous permettra de jouir du bonheur sous la protection des paisibles loix de la démocratie et sous le tranquille ombrage de l'arbre de la liberté et de l'olivier de la paix.

Nous apprenons qu'une main parricide a violé la représentation nationale dans la personne de l'un de ses membres. Combien sont mal calculées les espérances impies de nos ennemis sur l'assassinat. Le crime qui verse le sang d'un législateur ne fait qu'exalter les vertus du Peuple.

N. BERNET, DAMOUR, A. PROSE.

## 10

**La société populaire de Conches, département de l'Eure, remercie la Convention nationale du décret qui proroge la loi bienfaisante du *maximum*, et du dernier arrêté du comité de Salut public sur l'approvisionnement des marchés. Elle se plaint en même temps de la cupidité effrayante des égoïstes, de l'infraction du *maximum*, de la négligence des corps constitués sur cet objet, et du prix excessif des denrées de première nécessité.**

[Elle promet de dénoncer courageusement tout égoïste, tout malveillant, toute autorité constituée qu'elle verra enfreindre les loix.] (16)

**Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de Commerce et approvisionnements (17).**

## 11

**Le conseil-général de la commune de Fours, département de la Nièvre, applaudit au supplice de Robespierre, d'Hébert, de Brissot et de leurs complices, et sollicite un décret qui ordonne que, vu le peu de biens communaux de Fours, et les pères de familles qui composent cette commune ne pouvant être regardés comme propriétaires, il leur sera vendu pour 500 L de biens d'émigrés conformément aux lois.**

(16) *Rép.*, n° 9.

(17) *P.-V.*, XLVI, 46. *Bull.*, 6 vend.; *Rép.*, n° 9.

**Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des Domaines nationaux (18).**

## 12

**La commission des revenus nationaux informe la Convention que le département du Haut-Rhin vient de lui annoncer que le recouvrement de la contribution patriotique était terminé dans son ressort; elle observe que ce département est le seul où cette contribution, ouverte depuis près de 5 ans, soit entièrement acquittée.**

**Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (19).**

## 13

**Les citoyens du district de Cluses [Mont-Blanc] font hommage à la Convention nationale, pour les défenseurs de la patrie, de 2 755 chemises, 96 paires de bas, 55 cols, 3 mouchoirs, 7 vestes ou gilets, 4 culottes, 5 paires de souliers, 12 bonnets, et l'invitent à rester à son poste.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (20).**

[*L'agent national du district de Cluses à la Convention nationale, le 27 fructidor an II*] (21)

Citoyens,

Les soldats de la liberté ont purifié le sol de la République trop longtemps souillé : les tyrans pâlissent sur leurs thrônes chancellans : la Convention nationale écrase les traîtres, étonne l'univers, tous les républicains se disputent l'honneur de faire des offrandes à la patrie; les habitans du district de Cluses partagent leurs vêtements avec les défenseurs de la cause du peuple; ils me chargent de faire hommage à la Convention de 2755 chemises, de 96 paires de bas, de 55 cols, de 3 mouchoirs de poche, de 7 vestes et gilets, de 4 culottes, de cinq paires de souliers et de douze bonnets qui viennent d'être versés dans les magasins militaires.

Pères de la patrie, restés à votre poste jusqu'à ce que la tyrannie et les tyrans soient foudroyés; c'est là le vœu d'un peuple qui vous chérit, ce n'est qu'à ce prix qu'il veut des assemblées primaires.

Salut, union et respect.

DUFRESNE, *agent national*.

(18) *P.-V.*, XLVI, 46. *Bull.*, 13 vend. (suppl.).

(19) *P.-V.*, XLVI, 46-47. *Bull.*, 6 vend. (suppl.); *J. Fr.*, n° 729.

(20) *P.-V.*, XLVI, 47. *Bull.*, 7 vend. (suppl.).

(21) C 321, pl. 1339, p. 16.